

Montréal, le 31 octobre 2018

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE) ET EN MAIN PROPRE**

**Madame Véronique Dubois**  
**Secrétaire**  
**Régie de l'énergie**  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, Bureau 255  
Montréal, (Québec), H4Z 1A2

**Objet :** R-4043-2018 – Transition énergétique Québec  
**N.D. :** 650011-08

---

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint le budget d'OC pour l'Aspect 2 du dossier. Le paragraphe 113 de la décision D-2018-146 encourageait les intervenants de se coordonner. Ainsi, dans un souci d'efficacité et afin de profiter de leurs connaissances spécialisées respectives, et vu l'importance et l'ampleur du dossier, OC a décidé de collaborer avec le RNCREQ et de préparer une preuve conjointe. En conséquence, les analystes principaux des deux organismes, Philip Raphals et Jules Bélanger, rédigeront un rapport commun concernant l'Aspect 2. Le budget ci-joint tient compte de cette collaboration ponctuelle.

Ceci étant dit, les deux organismes se réservent le droit de déposer des mémoires distincts couvrant des sujets qui n'auront pas été traités dans le rapport conjoint ou les sujets concernant lesquels les deux organismes auront des points de vue différents. Aussi, les deux organismes continueront d'être représentés par leurs procureurs actuels qui effectueront des contre-interrogatoires et des plaidoiries distincts.

La Régie n'ayant pas encore statué sur l'étendue de sa juridiction concernant l'Aspect 2, ni sur les sujets précis qui seront traités, OC se réserve le droit d'amender son budget suite à l'émission de la décision sur le sujet.

En espérant le tout conforme, acceptez, chère consœur, nos plus cordiales salutations.

**MUNICONSEIL AVOCATS INC.**



**Éric McDevitt David, avocat**  
Tél. : 514-954-0440, poste 112  
Courriel : [emd@municipalconseil.com](mailto:emd@municipalconseil.com)  
EMD/am

p. j. budget OC Aspect 2

c.c. Me Stefan Chripounoff – Langlois avocats